



Vous souhaitez être parent délégué APL et nous vous en remercions. Avant de vous inscrire, nous vous remercions de lire ce document vous présentant le rôle du parent délégué APL et les engagements qu'il implique.

Le réseau de délégués APL est un **maillon essentiel** de la relation familles/APL et familles/Lycée.

Chaque classe dispose de un ou deux parents délégués, et parfois d'un troisième parent suppléant. Ils peuvent être membres de l'APL, ou d'une autre association. Chaque délégué APL a la même responsabilité et le même accès à l'information, qu'il soit suppléant ou titulaire.

Les parents délégués APL travaillent en étroite collaboration avec le/la coordinateur/trice de leur niveau au sein du Comité APL, élu par les parents d'élèves.

En **secondaire**, le parent délégué APL représente les familles de la classe lors des contacts avec le CPE ou le professeur principal ainsi que lors des conseils de classe (attention, seuls 2 parents délégués peuvent y participer à la fois, mais chacun doit pouvoir y aller au moins une fois dans l'année).

En **primaire**, il existe désormais deux rôles :

- Parent Relais : il participe à la vie de la classe, organise des événements sociaux entre les parents, apporte son aide à l'enseignant si celui-ci le sollicite... ;
- Parent Elu : il participe tout comme le Parent Relais à la vie de la classe. Il est de plus élu au Conseil d'école et a ainsi un rôle essentiel de représentation des parents vis-à-vis de la direction de l'école.

Le rôle du parent délégué APL est de :

- compléter les listes de classes et adresses emails des parents, fournies par l'APL. Elles vous serviront à communiquer avec eux toute l'année – attention, cette année, **les listes ne pourront être constituées lors des rencontres parents professeurs**;
- représenter tous les parents de la classe et veiller à ce que chacun ait accès aux informations et puisse s'exprimer ;
- travailler avec le/la coordinateur/trice APL de niveau pour lui faire remonter tout problème ou suggestion ;
- communiquer auprès des parents de la classe en faisant suivre les informations de l'association et aussi toute autre information à la demande du Lycée (CPE, enseignant ...) ;
- organiser **une réunion par trimestre** avec les parents de la classe suite à la réunion de coordination APL et d'autres en cas de besoin selon les projets de la classe ;
- aider, dans la mesure de ses possibilités, l'APL lors des opérations menées par celle-ci (fête de l'école, ventes des tickets de tombola pour le fundraising...).

Tous les parents délégués doivent maîtriser la langue française et les parents délégués en Section Britannique ou Section Bilingue doivent aussi maîtriser l'anglais.

Devenir parent délégué APL signifie s'engager à :

- représenter tous les parents ;
- garder confidentiel ce qui doit l'être, notamment lors des conseils de classe ;
- travailler en équipe avec les autres parents délégués de la classe et avec le Comité APL ;
- ne pas mélanger ses activités personnelles, professionnelles, politiques ou religieuses et son rôle de délégué APL.